

**COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 18 octobre 2021

Le dix-huit octobre deux-mille-vingt-et-un à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BAUDUIN Gilles - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. HOUDOT Gilles - M. MARSAGUET Wladek - Mme ARMELIN Martine - Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BLONDEAU Emmanuel - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

BUDGETS 2021

- Décisions modificatives

AEP

- Choix de l'entreprise pour les travaux de renouvellement de la canalisation d'adduction entre le réservoir de Naïs et le réservoir de Moulin Du Serre (phase de travaux n°2)
- Convention financière avec le Syme05 pour le raccordement électrique du réservoir des Casses

BATIMENTS COMMUNAUX

- Validation du choix de l'entreprise pour les travaux de carrelage de la Salle des Loisirs
- Location d'un local communal à l'entreprise « Les Délices d'Emma »

EGLISE

- Validation de l'architecte agréé du Patrimoine pour l'étude préalable à la restauration de l'église paroissiale

PERSONNEL

- Convention d'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires

REGIES DU MUSEE ET DE L'ANIMATION

- Délibérations modificatives

ASSOCIATION

- Demande de subventions (suite)

QUESTIONS DIVERSES

La séance est ouverte à 20h15

✧ 1. DELIBERATION N 58-2021 : Décision Modificative n°3/2021 Budget Communal

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2135-419 : CABANE ENCLOSE FONTAINE PRES J		6 000,00 €		
D 2158-417 : RENOVATION EGLISE PATRIMOINE	6 000,00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	6 000,00 €	6 000,00 €		
Total	6 000,00 €	6 000,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

Accord à l'unanimité

✧ 2. DELIBERATION N 59-2021 : Décision Modificative n°2/2021 Budget AEP

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2158-28 : RENOVLMT ADDUCT° VETUSTE RE	27 000,00 €			
D 2158-29 : TRAITEMENT UV RESERVOIR CASSE		27 000,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	27 000,00 €	27 000,00 €		
Total	27 000,00 €	27 000,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

Accord à l'unanimité

✧ 3. DELIBERATION N 60-2021 : Décision Modificative n°1/2021 Budget VVF

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2135 : Instal. gén. agenc. aména. cons		2 000,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		2 000,00 €		
R 1641 : Emprunts en euros				2 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts reçus				2 000,00 €
Total		2 000,00 €		2 000,00 €
Total Général		2 000,00 €		2 000,00 €

Accord à l'unanimité

✧ 4. DELIBERATION N 61-2021 : Décision Modificative n°1/2021 Budget ENR

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6068 : autres matières & fournitures	3,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3,00 €			
D 658 : charges subv. Gest° courante		3,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		3,00 €		
Total	3,00 €	3,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

Accord à l'unanimité

✧ 5. DELIBERATION N 62-2021 : Convention financière N° AUd21121-M avec le SYME 05 pour le programme 2021 de travaux de réseaux électriques « Rac Station pompage » à ST-LEGER-LE-MELEZES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes a établi une convention pour définir les modalités de participation financière de la commune aux investissements du SYME 05, dans le cadre du programme 2021 de travaux de réseaux électriques « Rac Station pompage » à ST-LEGER-LES-MELEZES.

La contribution financière totale de la commune est évaluée à 23 160 € HT sur un total d'opération estimé à 38 600,00 € H.T, représentant 60 % du montant des travaux.

Accord à l'unanimité

✧ 6. DELIBERATION N 63-2021 : Choix de l'entreprise pour les travaux de carrelage de la Salle des Loisirs

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de rénovation de la Salle des Loisirs.

Il indique :

- qu'une consultation a été engagée en vue de la réalisation de cette opération,
- que la commune a reçu en retour une offre de l'entreprise MALCOR située à ANCELLE (05) pour un montant de 18 815.50 € HT.

Monsieur Maire propose en conséquence au Conseil Municipal d'attribuer à l'entreprise précitée, le marché de travaux de rénovation de la Salle des Loisirs.

Accord à l'unanimité

✧ 7. DELIBERATION N 64-2021 : Location d'un local communal Route d'Ancelle aux Délices d'Emma, Traiteur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Mairie dispose d'un local, route d'Ancelle, laissé vacant depuis la fin d'activité de la LCL (Distributeur de billets).

Ce local intéresse Madame BOUNOUS, traiteur, gérante des « Délices d'Emma » qui recherche un local pour faciliter ses livraisons de matières premières sur la commune. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la mise en location de ce local aux Délices d'Emma et d'en définir le loyer.

Le Conseil Municipal approuve la location de ce local du 1^{er} novembre 2021 au 30 juin 2022 et fixe le loyer mensuel à 60 € plus le remboursement de la consommation électrique réelle constatée en début et fin de période sur la base d'un abonnement EDF – tarif bleu – 36 kVa.

Accord à l'unanimité

✧ 8. DELIBERATION N 65-2021 : Validation de l'architecte agréé du Patrimoine pour l'étude préalable à la restauration de l'église

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation de l'Eglise et du patrimoine communal dont le coût des études était estimé à 19 500 € H.T, et pour lequel des financements ont été demandés auprès du Conseil Départemental, du Parc National des Ecrins et de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur dans le cadre d'intervention « Inventorier, restaurer et valoriser le patrimoine » du dispositif chaîne patrimoniale.

Il indique que Monsieur GARIN Sylvestre, seul architecte du patrimoine agréé sur le département des Hautes-Alpes a été consulté en vue de la réalisation des études et qu'il a remis une offre pour un montant de 19 500.00 € HT.

Monsieur Maire propose en conséquence au Conseil Municipal d'attribuer à Monsieur GARIN Sylvestre, architecte du Patrimoine basé à PUY-SANIERES (05), le marché d'étude préalable à la restauration de l'église paroissiale.

Accord à l'unanimité

✧ 9. DELIBERATION N 66-2021 : Contrats d'assurance des risques statutaires

Monsieur le Maire rappelle :

- que la collectivité a, par la délibération du **25 mars 2021**, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Il expose :

- que le Centre de Gestion des Hautes-Alpes a communiqué à la collectivité les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré décide d'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2022)

Conditions :

Agents CNRACL

Risques garantis : Décès /Accident de travail/Longue maladie/Longue durée/Maternité-Paternité-Adoption/Maladie ordinaire

Franchise de 15 jours par arrêt MO

Des frais de gestion de 0.5% seront facturés en plus des taux proposés par l'assureur.

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires

Risques garantis : Accident de service/maladie professionnelle ; maladie grave ; Maladie ordinaire

Franchise de 15 jours par arrêt

Des frais de gestion de 0.1% seront facturés en plus des taux proposés par l'assureur.

Accord à l'unanimité

✧ 10. REGIES DU MUSEE ET DE L'ANIMATION :

Délibérations modificatives reportées

✧ 11. DELIBERATION N 67-2021 : Subventions octroyées aux divers organismes et associations : Année 2021 (suite)

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant attribuée en 2021
Montant attribué par délibération n°43-2021	5 430 €
AMF Téléthon	200 €
TOTAL	5 630 €

Accord à l'unanimité

✧ 12. QUESTIONS DIVERSES :

Bornes de recharge électrique :

Le conseil municipal s'interroge sur la possibilité d'installer une borne de recharge pour véhicules électriques. Monsieur le maire s'était déjà renseigné sur les types de bornes existantes. Il prévoit de reprendre contact avec SyME 05.

Emplacement barbecue supplémentaire :

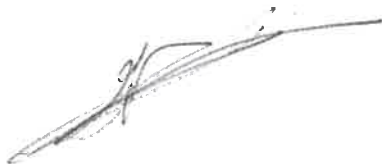
Mme VINCENT rapporte une demande faite par certains administrés du village concernant la possibilité d'installer un second barbecue au niveau du City Stade. En effet, les différentes activités présentes sur les lieux font augmenter le public sur place. Le seul barbecue présent est donc rapidement réservé.

Monsieur le maire indique qu'il fera une demande pour l'installation d'une nouvelle place à feu.

La séance est levée à 22h35

Le secrétaire de séance

Margaux VINCENT



Le Maire

Gérald MARTINEZ



